

## « Silence on lit »,

## « Quart d'heure lecture » ...

## De quoi parle-t-on ?



Accéder à l'article complet

### D'où ça part ?

« Silence, on lit » (SOL) est en fait le nom d'une association, née en 2016, qui veut s'appuyer sur des expérimentations pratiquées dans un lycée à Ankara en 2001.

Son fonctionnement s'appuie sur des financements publics (Etat, collectivités comme par exemple le département du 62) et privés (recherche de mécénat d'entreprises et de fondations, y compris à caractère confessionnel comme ici), au travers de dons.

Connue pour la promotion du dispositif "SOL", ce n'est qu'en juillet 2021 que l'association intègre à son objet le "quart d'heure lecture", là où en 2016 n'était évoquée que "la défense et la promotion du livre et de la lecture".

Entre-temps, JM Blanquer est devenu ministre de l'Education Nationale, et le dispositif s'est étendu à des centaines d'établissements du 1er et du 2d degré. Dès octobre 2018, un courrier partait de la DGESCO (ministère) aux recteurs des différentes académies, en leur demandant de développer le quart d'heure lecture dans les écoles et les lycées dans le cadre de la mobilisation pour le livre et la lecture. "Silence, on lit" est rebaptisé en "Chut, on lit" sur le site de l'académie de Lille, mais l'idée est la même.

Il s'agit donc bien d'une commande institutionnelle à l'origine, et non d'initiatives spontanées. Un courrier récent de la rectrice de Lille, incitant à généraliser la démarche, l'atteste.

**Mais en dépit du volontarisme de l'Institution, force est de constater qu'aucune étude étayée n'existe sur les effets réels de ce dispositif, dont ne rendent compte que des témoignages.**

### Quoi et quels objectifs ?

Il s'agit d'installer « des temps banalisés de lecture personnelle » où la seule règle/obligation est de lire de manière silencieuse un livre pendant 15 minutes (n'importe lequel mais un livre non imposé par un enseignant, pornographie exclue) que l'on a apporté. Généralement, le temps est pris sur une tranche horaire en début d'après-midi.

**L'objectif affiché est d'engager les élèves à lire davantage, mais l'objectif aussi est d'apporter un climat scolaire plus serein.**

### L'analyse du Snes-FSU : quels problèmes cela pose ?

Les élèves en difficulté déjà sur la lecture ont besoin d'être accompagnés. Le dispositif touchera donc essentiellement les élèves déjà lecteurs, mais est-ce vraiment l'objectif ?

Comment la lecture pourrait-elle être un plaisir si on ne comprend pas ce qu'on lit ?

Ce questionnement rejoint celui sur les tests de fluence, où finalement la compréhension n'est pas prise en compte.

Comment rentrer dans une lecture contrainte en 15 minutes ?

Comment lire et surveiller sa classe en même temps ?

**La mise en place du dispositif, si elle est le fruit d'un travail et d'une réflexion collective au service des apprentissages et non d'une injonction professionnelle, ne pose pas de problème et relève de la liberté pédagogique. Idem si la mise en place est faite en dehors des cours par des collègues volontaires.**

Malheureusement, de nombreuses remontées d'établissements font état de pressions (conseil pédagogiques, conseil d'administration) exercées pour mettre en place le dispositif.